

Diagnostic faune /flore

**ACTIPOLIS**

**PROJET DE LOCAUX D'ACTIVITE  
ET DE COMMERCES**

**BONNEVAL (28)**

## SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION – CADRE DE L'ETUDE.....</b>	<b>3</b>
<b>II. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE NATUREL.....</b>	<b>5</b>
1. Zonages d'inventaire du patrimoine naturel.....	5
2. Zonages de protection du patrimoine naturel.....	7
3. Trame Verte et Bleue (TVB).....	9
4. Pré-localisation des zones humides.....	11
<b>III. METHODOLOGIE D'ETUDE .....</b>	<b>12</b>
1. Données bibliographiques à l'échelle communale.....	14
2. Bio-évaluation des habitats naturels.....	16
3. Bio-évaluation de la flore.....	27
4. Bio-évaluation de la faune.....	32
5. Synthèse .....	36

## I. INTRODUCTION – CADRE DE L'ETUDE

Le présent rapport fait suite aux relevés faune flore réalisés dans le cadre d'un projet de création de locaux d'activités et de commerces sur la commune de Bonneval (28).

Un diagnostic faune flore a été réalisé le 24 Septembre 2019. Il se compose d'un recensement des habitats naturels, des espèces floristiques et faunistiques présentes sur l'emprise du projet.

La zone d'étude se situe dans l'Eure-et-Loir, sur la commune de Bonneval, dans un contexte rural. A proximité de la zone d'étude se trouvent des cultures agricoles de type intensive à l'Ouest, au Sud et à l'Est. Un boisement se situe au Nord et un bosquet au Sud-Est.



La carte ci-après permet de localiser précisément la zone d'étude.



## II. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE NATUREL

Afin d'étudier les zonages d'inventaire et de protection présents sur et à proximité de la zone d'étude, une zone étendue de 5 kilomètres a été définie autour de la zone de projet.

### 1. Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

La carte ci-dessous résume la localisation des zonages d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine naturel autour de la zone de projet.



TYPE DE ZONAGE	NOM	DISTANCE DE LA PARCELLE
ZNIEFF de Type I	CHÊNAIE-CHARMAIE DE GUIBERT-JUPEAU	Environ 425 mètres au Sud-Est
ZNIEFF de Type II	VALLEE DU LOIR DE BONNEVAL A CLOYES-SUR-LE-LOIR	Environ 425 mètres au Sud-Est

**Aucun zonage d'inventaire ou de mise en valeur n'est présent sur la zone de projet. On retrouve cependant une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II dans la zone étendue.**

Une description des zonages d'inventaire présents autour de la zone de projet est décrite ci-après.

- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales ou végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt biologique remarquable d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique.
- **Les ZNIEFF de type II** sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La présence d'une zone répertoriée à l'inventaire ZNIEFF, ne constitue pas en soi une protection réglementaire du terrain concerné. Cependant, cet inventaire a pour objectif de contribuer à la prise en compte de patrimoine naturel dans tout projet de planification et d'aménagement, tel que le prévoit la législation française.

**2. Zonages de protection du patrimoine naturel**

La carte ci-dessous résume la localisation des zonages de protection du patrimoine naturel autour de la zone de projet.



TYPE DE ZONAGE	NOM	DISTANCE DE LA PARCELLE
ZSC	VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHÂTEAUDUN	Environ 200 mètres à l'Ouest
ZICO	VALLEE DE LA CONIE ET BEAUCE CENTRALE	Environ 260 mètres au Sud
ZPS	BEAUCE ET VALLEE DE LA CONIE	Environ 600 mètres au Sud-Ouest

**Aucun zonage de protection n'est présent sur la zone de projet. On retrouve cependant une, une Zone Spéciale de Conservation, une ZICO et une Zone de Protection Spéciale à proximité de la zone d'étude.**

Une description des zonages de protection localisés autour de la zone de projet est décrite ci-après.

- Natura 2000

« Natura 2000 » est un programme européen destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites "Habitats" et "Oiseaux" de 1992 et 2009.

**La directive du 30 novembre 2009 dite directive "Oiseaux"** prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.

**La directive du 21 mai 1992 dite directive "Habitats"** promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**. La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive : habitats côtiers et végétation des milieux salés, dunes maritimes et continentales, habitats d'eau douce, landes et fourrés tempérés, maquis, formations herbacées, tourbières, habitats rocheux et grottes, ... Avec leurs plantes et leurs habitants : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, insectes, et autres mollusques, ...

- ZICO

**Une ZICO** est une zone protégée à l'échelle internationale. Un site peut être classé comme tel pour diverses raisons :

- Contenir un habitat pour la population d'une espèce reconnue comme en danger au niveau international
- Être l'habitat d'un grand nombre d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux côtiers ou d'oiseaux de mer
- Être l'habitat d'un grand nombre d'espèce ayant un biotope restreint

Ce classement se base sur des données chiffrées concernant le nombre d'oiseaux nicheurs pour la période de reproduction. Durant la phase migratoire et d'hivernage, c'est le nombre d'individus qui est pris en compte.

**Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux** a pour but d'assurer la conservation et la gestion des espèces.

### 3. Trame Verte et Bleue (TVB)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie les composantes de la Trame Verte et Bleue à savoir :

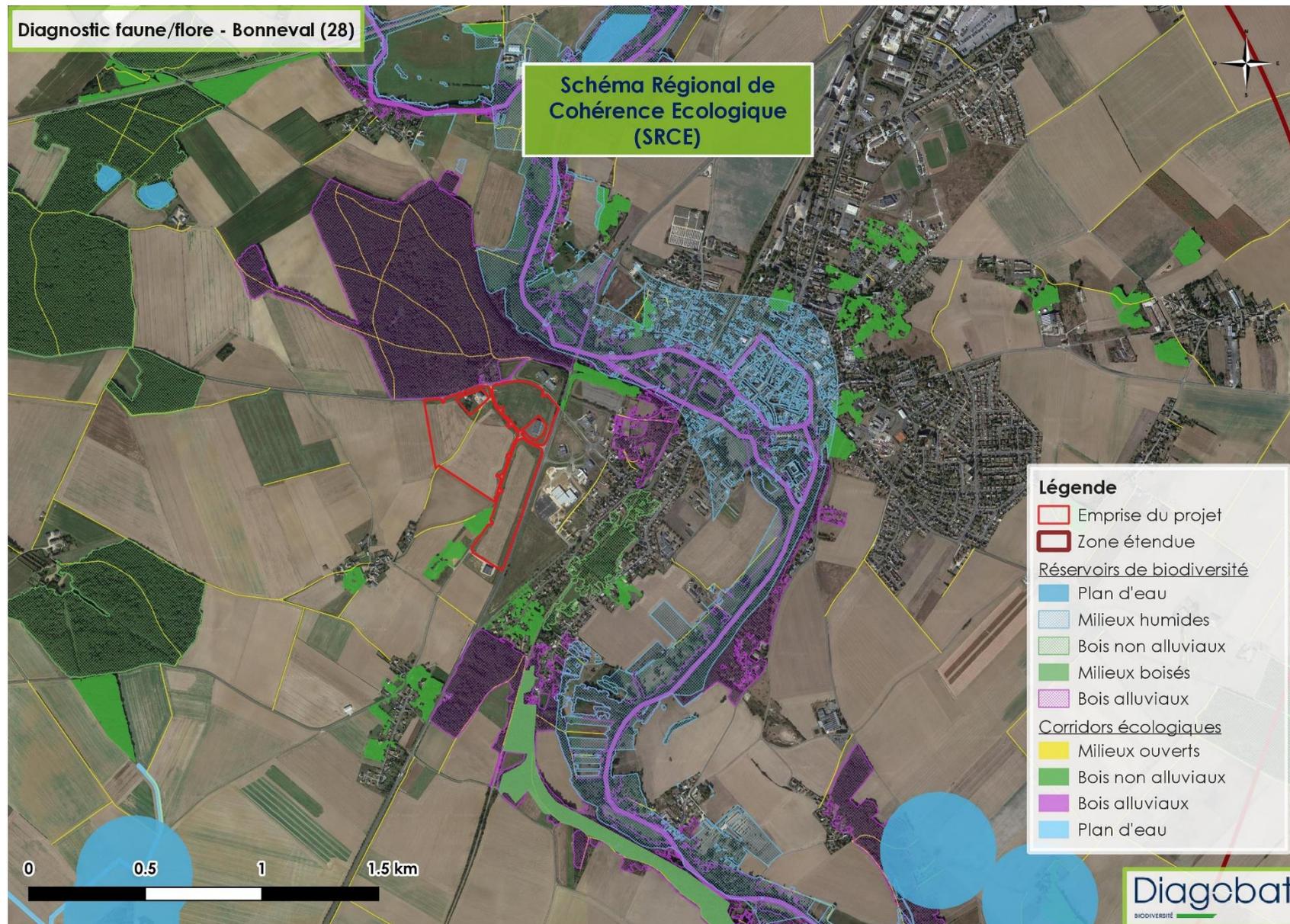
- **Des réservoirs de biodiversité** - Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.  
Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).
- **Des corridors biologiques et des éléments de connexions écologiques** - Ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors biologiques et les éléments de connexions écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.  
Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

**La zone d'étude n'est concernée par aucun réservoir et aucun corridor de la Trame Verte et Bleue.** On note cependant la présence de plusieurs composantes qui jouxtent le site.

On note la présence de :

- Un réservoir de biodiversité de type "Bois alluviaux" au Nord ;
- Deux corridors écologiques de type "Bois non alluviaux", un au Nord-Est et un au Sud-Ouest ;
- Un corridor écologique de type "Milieux ouverts" à l'Ouest.

Les composantes du SRCE proviennent d'un jeu de données fournis par la région Centre Val de Loire. La distinction entre les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ne transparaît pas dans la légende. Cependant, sur la carte, on repère les corridors par des entités linéaires et les réservoirs de biodiversité par des entités surfaciques.



#### 4. Pré-localisation des zones humides

Une pré-localisation des zones humides a été réalisée par le SAGE en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, sont appelés « zones humides », les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

Cette cartographie n'a aucune valeur réglementaire, elle a été mise en place pour signaler aux acteurs locaux, lors du développement d'un projet, la présence de zones humides qu'il convient d'actualiser et de compléter à une échelle adaptée au projet.

**La zone d'étude n'est pas concernée par la pré-localisation des zones humides.**



### III. METHODOLOGIE D'ETUDE

Les investigations de terrain ont été réalisées le 24 Septembre 2019 par temps nuageux (température d'environ 17°C) sur l'ensemble de la zone.

La prospection écologique a été réalisée en binôme par deux écologues :

- Alexandre DOUSSELAERE – Ingénieur écologue, spécialiste Botanique et Entomofaune
- Kévin LEVEQUE – Ingénieur écologue, spécialiste Avifaune et Chiroptères

#### Méthodologie d'inventaire des habitats et de la flore

Les inventaires floristiques se limiteront aux plantes supérieures.

Ces inventaires seront réalisés par zones de végétation homogène. Les cortèges floristiques seront décrits (espèces, état de conservation...) et permettront de caractériser les habitats selon la typologie CORINE Biotope.

Les espèces remarquables (espèce protégée, patrimoniale, menacée, invasive...) seront décrites et cartographiées.



#### Méthodologie d'inventaire de la faune (espèces et habitats d'espèces)

L'inventaire faunistique sera ciblé sur les taxons présentant des espèces remarquables.

##### Avifaune (oiseaux)

La méthode consiste à dénombrer et localiser les espèces en parcourant chaque type d'habitat présent sur la zone d'étude.

L'inventaire est basé sur l'observation directe des oiseaux, sur le recensement des mâles chanteurs (points d'écoute) et sur la détection d'indices de présence (nids, œufs, plumes, ossements...).

Les prospections diurnes seront effectuées préférentiellement dans les trois heures qui suivent le lever du soleil (activité maximale des chanteurs pour la plupart des espèces). Des prospections crépusculaires et nocturnes seront également réalisées.



##### Batrachofaune (amphibiens)



La méthode consiste à suivre les populations d'amphibiens dans leur milieu de reproduction à l'aide d'inventaires semi-quantitatifs avec échantillonnage des adultes et des larves par détection visuelle, auditive et par pêche. Les milieux aquatiques et humides feront l'objet de sondages au filet troubleau, d'observations directes, de points d'écoute des mâles chanteurs et de recherches des pontes, larves et têtards. L'inventaire de la batrachofaune s'attachera notamment à identifier et localiser les éventuels couloirs de migration des amphibiens sur le site.

### Herpétofaune (reptiles)

L'investigation se fera à l'aide d'observations à vue. Les espèces et habitats favorables feront l'objet d'une description et d'une illustration.

Une délimitation des territoires vitaux (zone de dépendance écologique) des espèces patrimoniales répertoriées sur le site sera réalisée. Ces zones seront déterminées à partir des caractéristiques intrinsèques à chaque espèce et de ses exigences écologiques.



### Mammalofaune (mammifères)



L'investigation se fera à l'aide d'observations directes et du relevé d'indices de présence (empreintes, fécès, ...). Pour les grands mammifères, une attention particulière sera portée sur les éventuels axes de déplacements.

### Chiroptérofaune (chauves-souris)

Concernant le cas particulier des chiroptères, une recherche bibliographique approfondie sera réalisée. Elle sera complétée par une recherche de gîtes potentiels (cavités naturelles, bâtiments abandonnés), de traces et indices de présence de chauves-souris.



### Entomofaune (insectes)

Les insectes inventoriés sont :

- Les odonates (libellules et demoiselles) ;
- Les orthoptères (sauterelles, criquets et grillons) ;
- Les rhopalocères (papillons de jour).



Pour chacun des différents groupes, des méthodes spécifiques seront utilisées :

- Capture au filet pour attraper les insectes volants (papillons, libellules) ;
- Battage de la végétation (criquets, sauterelles) ;
- Repérage visuel aux jumelles ou à l'œil nu.

## 1. Données bibliographiques à l'échelle communale

L'étude bibliographique consiste à étudier deux bases de données qui fournissent des informations précises à l'échelle communale.

### a) Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Les données issues de cet inventaire national sont présentées sur le site du muséum (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>).

Elles permettent de synthétiser, au niveau national les informations relatives au patrimoine naturel en France (Espèces végétales, espèces animales, milieux naturels et patrimoine géologique), son évolution récente à partir des données disponibles au Muséum National d'Histoire Naturelle et celles du réseau des organismes partenaires. Les données concernant les espèces présentes à l'échelle communale sont recensées et présentées sous forme de fiche « commune ».

Concernant la faune et la flore, le nombre de taxons répertoriés sur la ville de Bonneval en date du 4 Décembre 2019 est le suivant :

Règne	Groupe	Nombre de taxons
Animal	Oiseaux	19 taxons
	Insectes	4 taxons
	Reptile	1 taxon
	Mammifères	4 taxons
Végétal	Plantes	366 taxons
<b>TOTAL</b>		<b>393 taxons</b>

Il va sans dire que cette liste d'espèces n'est pas exhaustive. Le nombre total d'espèces recensées reflète une richesse faunistique faible mais plutôt riche pour la flore. Cette liste se compose en majorité d'espèces communes à très communes.

**De plus, l'INPN recense un total de 12 espèces protégées : 10 espèces d'oiseaux, 1 espèce de mammifères et 1 espèce de reptile.**

**Le site d'étude se trouvant en contexte péri-urbain, la probabilité de retrouver la majorité de ces espèces au sein du site d'étude est :**

- **Faible pour les deux espèces de reptile et de mammifère ;**
- **Modéré concernant les oiseaux et les plantes.**

**b) Conservatoire Botanique National du Bassin parisien (CBNBP)**

Le Conservatoire Botanique National du Bassin parisien couvre les territoires d'Île-de-France, de l'ancienne Champagne-Ardenne, de l'ancienne Bourgogne et de l'ancienne région Centre. Ses missions sont diversifiées, et ont pour but l'enrichissement des connaissances des espèces végétales et de leurs associations, ainsi que la préservation de leurs habitats naturels.

La banque d'informations numérique compilées par les botanistes professionnels et amateurs et est disponible sur le site web du CBNBP (<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>). Une recherche de la flore par localisation est consultable.

Il en résulte alors une liste des espèces végétales sur la commune de Bonneval, dont le nombre de taxons en fonction de son statut est résumé dans le tableau suivant (examiné en date du 4 Décembre 2019) :

Statut de l'espèce	Nombre d'espèces
Protégée	7
Menacée	6
Exotique envahissante	2
Autre ou sans statut particulier	488

**TOTAL 503 espèces**

Il va sans dire que cette liste d'espèce n'est pas exhaustive. Néanmoins, le nombre total d'espèces recensées reflète une certaine richesse même si un certain nombre d'espèces sont communes voire très communes.

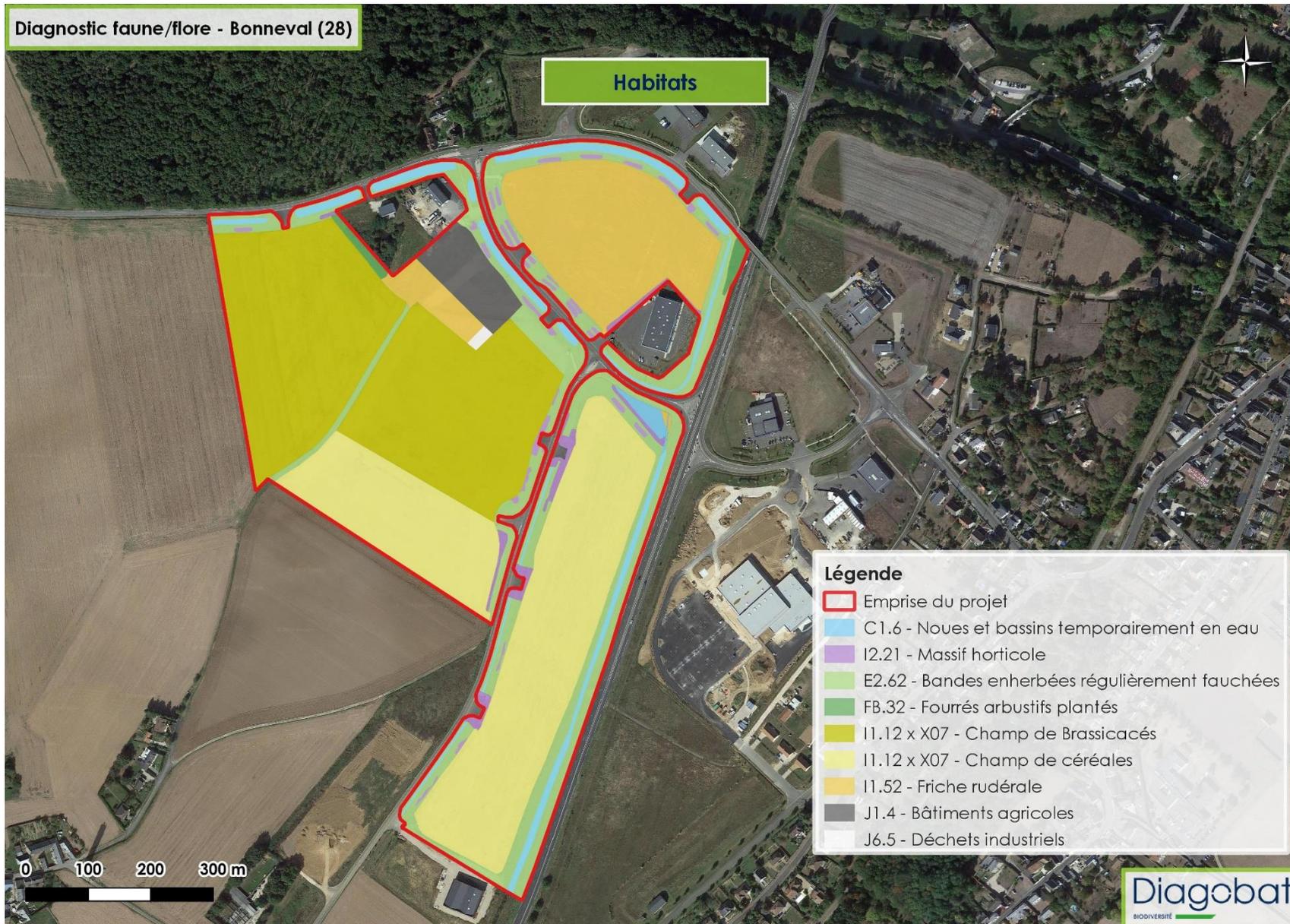
**Le CBNBP recense sept espèces protégées ainsi que six espèces menacées sur la commune de Bonneval. Le site d'étude se trouvant en contexte péri-urbain, la probabilité de retrouver ces espèces au sein de la zone d'étude est modérée.**

## 2. Bio-évaluation des habitats naturels

Huit habitats naturels ont été recensés sur la zone d'étude.

	<b>Intitulé retenu</b>	<b>Code EUNIS</b>
	Champ de Brassicacés	I1.12 x X07
	Champ de céréales	I1.12 x X07
	Bandes enherbées régulièrement fauchées	E2.62 x X07
	Massif horticole	I2.21
	Friche rudérale	I1.52
	Fourrés arbustifs plantés	FB.32
	Noues et bassins temporairement en eau	C1.6
	Bâtiments agricoles	J1.4
	Déchets industriels	J6.5

**Les habitats recensés sur la zone d'étude sont communs en milieu rural.**



Noeues et bassins temporairement en eau	
<b>Correspondance typologique</b>	<p><b>EUNIS</b> : C1.6 (<i>Lacs, étangs et mares temporaires</i>)</p> <p>Plusieurs, bassins, noeues et fossés sont présents sur la zone d'étude en bordure des voies de circulation. Certains d'entre eux, en eau ponctuellement, se composent d'une végétation identique aux friches rudérales. D'autres en revanche présentent une flore typique des zones humides (joncs, carex, roseaux). Il peut s'agir de plantations à des fins paysagères.</p>
<b>Principales espèces</b>	<p><u>Dans les plans d'eau avec une végétation typique des milieux humides</u> : Jonc épars (<i>Juncus effusus</i>), Centaurée noire (<i>Centaurea nigra</i>), Saule marsault (<i>Salix caprea</i>), Pulicaire dysentérique (<i>Pulicaria dysenterica</i>), Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>), Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>)</p> <p><u>Dans les plans d'eau composés du même cortège que la friche</u> : Mouron rouge (<i>Lysimachia arvensis</i>), Plantain lancéolée (<i>Plantago lanceolata</i>), Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>), Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>), Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>), Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>)</p>
<b>Photographie</b>	

Massif horticole	
<b>Correspondance typologique</b>	<p><b>EUNIS</b> : I2.21 (<i>Jardins ornementaux</i>)</p> <p>De nombreux massifs horticoles sont présents autour des voies de circulation. Ces aménagements paysagers sont composés en partie d'espèces indigènes. Il s'agit majoritairement d'arbres et d'arbustes dont la linéarité peut servir de voie de déplacement pour la faune locale.</p>
<b>Principales espèces</b>	<p>Saule drapé (<i>Salix eleagnos</i>), Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>), Pommier (<i>Malus sp.</i>), Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), Groseiller à grappes (<i>Ribes rubrum</i>), Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)</p>
<b>Photographie</b>	

Bandes enherbées régulièrement fauchées	
<b>Correspondance typologique</b>	<p><b>EUNIS :</b> E2.6 (<i>Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales</i>)</p> <p>Pour des raisons de sécurité, les espaces en bordure des voies de circulation sont régulièrement entretenues. On retrouve des bandes enherbées fauchées ainsi que sur les berges des fossés. L'arrêt des tontes en période automnale et hivernale favorise la flore tardive.</p>
<b>Principales espèces</b>	<p>Picride fausse -épervière (<i>Picris hieracioides</i>), Trèfle des champs (<i>Trifolium pratense</i>), Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>), Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), Géranium mou (<i>Geranium molle</i>), Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>)</p>
<b>Photographie</b>	

Fourrés arbustifs plantés	
<b>Correspondance typologique</b>	<p><b>EUNIS</b> : FB.32 (<i>Plantations d'arbustes ornementaux</i>)</p> <p>Une haie dense d'arbustes a été plantée en bordure d'un champ et marque la délimitation avec les bâtiments. On y retrouve plusieurs espèces indigènes. Cet espace peut servir de site nourrissage et de nidification pour la faune locale.</p>
<b>Principales espèces</b>	<p>Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Rosier des chiens (<i>Rosa canina</i>), Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), Lierre grimpant (<i>Hedera helix</i>)</p>
<b>Photographie</b>	

Champ de Brassicacés	
<b>Correspondance typologique</b>	<p><b>EUNIS :</b> I1.12 x X07 (<i>Monocultures intensives de taille moyenne x Cultures intensives parsemées de bande de végétation naturelle et/ou semi-naturelle</i>)</p> <p>Des champs de Brassicacés sont présents sur la zone d'étude. Cet habitat se distingue d'un autre habitat de culture car les interventions de l'exploitant ne sont pas les mêmes. On observe donc un cortège floristique différent. Cet habitat entretenu comporte tout de même plusieurs espèces spontanées qui se sont développées dans les champs.</p>
<b>Principales espèces</b>	<p>Picride fausse-épervière (<i>Picris hieracioides</i>), Picride fausse-vipérine (<i>Helminthotheca echioides</i>), Liseron des champs (<i>Convolvulus arvensis</i>), Trèfle des champs (<i>Trifolium pratense</i>), Mauve négligée (<i>Malva neglecta</i>)</p>
<b>Photographie</b>	

Champ de céréales	
<b>Correspondance typologique</b>	<p><b>EUNIS</b> : I1.12 x X07 (<i>Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles</i>)</p> <p>Plusieurs champs cultivés pour la production de céréales sont présents sur la zone d'étude. On remarque la présence d'une végétation spontanée limitée. L'entretien des cultures et la densification de ce type de cultures empêche la présence d'un cortège floristique riche et varié.</p>
<b>Principales espèces</b>	<p>Matricaire camomille (<i>Matricaria chamomilla</i>), Renouée persicaire (<i>Persicaria maculosa</i>), Laiteron maraîcher (<i>Sonchus oleraceus</i>), Mouron rouge (<i>Lysimachia arvensis</i>)</p>
<b>Photographie</b>	

Friche rudérale	
<b>Correspondance typologique</b>	<p><b>EUNIS :</b> 11.52 (<i>Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles</i>)</p> <p>Une vaste friche occupe le site à l'Ouest. Une fauche a été réalisée récemment et seuls quelques patchs de végétation n'ont pas été coupés. La fauche n'ayant pas été exportatrice, il est tout de même possible de noter un cortège floristique riche.</p>
<b>Principales espèces</b>	<p>Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>), Centaurée noire (<i>Centaurea nigra</i>), Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>), Fromental élevée (<i>Arrhenatherum elatius</i>), Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), Picride fausse-épervière (<i>Picris hieracioides</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>)</p>
<b>Photographie</b>	

Bâtiments agricoles	
<b>Correspondance typologique</b>	<p><b>EUNIS :</b> J1.4 (<i>Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques</i>)</p> <p>Un nouveau bâtiment agricole a été construit dans la zone d'étude. Il s'agit d'un bâtiment de stockage autour duquel on retrouve des aires de stationnement pour le chargement et des dépôts agricoles et industriels.</p>
<b>Principales espèces</b>	Aucune végétation n'a été recensée dans cet habitat.
<b>Photographie</b>	

Déchets industriels	
<b>Correspondance typologique</b>	<p><b>EUNIS :</b> J6.5 (<i>Déchets industriels</i>)</p> <p>Des zones de dépôts de déchets industriels sont présentes à proximité du nouveau bâtiment agricole. Ces éléments semblent récents car aucune végétation spontanée ne s'y est développée.</p>
<b>Principales espèces</b>	<p>Aucune végétation spontanée ne s'est développée sur cet habitat.</p>
<b>Photographie</b>	

### 3. Bio-évaluation de la flore

93 espèces floristiques ont pu être identifiées sur la zone d'étude. 91 d'entre elles sont recensées dans le Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (Mai 2016). Ces dernières sont listées dans le tableau ci-dessous :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Indigénat	Statut Rareté	Statut Menace	Protection / Patrimonial	Espèce exotique envahissante
<b>Espèces indigènes</b>						
<b><i>Achillea millefolium</i> L., 1753</b>	Achillée millefeuille	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Agrimonia eupatoria</i> L. subsp. <i>eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790</b>	Aulne glutineux	Ind.	CC	LC	Non	Non
<b><i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800</b>	Petite bardane	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl subsp. <i>elatius</i>	Fromental élevé	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753</b>	Armoise commune	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Bellis perennis</i> L., 1753</b>	Pâquerette vivace	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Betula pendula</i> Roth, 1788</b>	Bouleau verruqueux	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Centaurea nigra</i> L., 1753</b>	Centaurée noire	Ind.	AC	LC	Non	Non
<b><i>Chenopodium album</i> L., 1753</b>	Chénopode blanc	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769</b>	Cirse acaule	Ind.	AC	LC	Non	Non
<b><i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772</b>	Cirse des champs	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753</b>	Liseron des champs	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Cornus sanguinea</i> L., 1753</b>	Cornouiller sanguin	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Corylus avellana</i> L., 1753</b>	Noisetier, Coudrier	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840</b>	Crépide capillaire	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Dactylis glomerata</i> L., 1753</b>	Dactyle aggloméré	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Daucus carota</i> L., 1753</b>	Carotte sauvage	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753</b>	Cabaret des oiseaux	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753</b>	Epilobe hérissé	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Her. subsp. <i>cutarium</i>	Bec-de-grue à feuilles de ciguë	Ind.	CC	LC	Non	Non
<b><i>Eryngium campestre</i> L., 1753</b>	Panicaut champêtre	Ind.	CC	LC	Non	Non
<b><i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753</b>	Euphorbe petit-cyprès	Ind.	AC	LC	Non	Non
<b><i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753</b>	Euphorbe réveil-matin	Ind.	CC	LC	Non	Non
<b><i>Festuca rubra</i> (Groupe)</b>	.	Ind.	C	NA	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Indigénat	Statut Rareté	Statut Menace	Protection / Patrimonial	Espèce exotique envahissante
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier des bois	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet blanc	Ind.	CCC	DD	Non	Non
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Jacobaea vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i>	Séneçon jacobée	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	Ind.	C	LC	Non	Non
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort., 1827	Linaires bâtarde	Ind.	C	LC	Non	Non
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue sauvage	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lamprolabe commune	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaires communes	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uofila & Borsch, 2012	Chénopode à nombreuses graines	Ind.	C	LC	Non	Non
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-éperviaire	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Epervière piloselle	Ind.	C	LC	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Indigénat	Statut Rareté	Statut Menace	Protection / Patrimonial	Espèce exotique envahissante
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Plantago major</i> L., 1753	Grand plantain	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Rosa canina</i> (Groupe)	Rosier des chiens (Groupe)	Ind.	CCC	NA	Non	Non
<i>Rubus fruticosus</i> (Groupe)	Ronce commune (Groupe)	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Oseille à feuilles obtuses	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Epiaire des bois	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	Pissenlit commun (Groupe)	Ind.	CC	NA	Non	Non
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<b><i>Ulex europaeus</i> L., 1753</b>	<b>Ajonc d'Europe</b>	<b>Ind.</b>	<b>AR</b>	<b>LC</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc	Ind.	CC	LC	Non	Non
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	Ind.	CCC	LC	Non	Non
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	Ind.	CC	LC	Non	Non
<b>Espèces naturalisées</b>						
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun	Nat. (E.)	AC	NA	Non	0
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Epilobe cilié	Nat. (S.)	AR	NA	Non	3

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Indigénat	Statut Rareté	Statut Menace	Protection / Patrimonial	Espèce exotique envahissante
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	Nat. (E.)	CCC	NA	Non	3
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun	Nat. (E.)	CC	NA	Non	1
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	Nat. (S.)	AR	NA	Non	3
<b>Espèce accidentelle</b>						
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie	Acc.	NE	NA	Non	0
<b>Espèce subspontanée</b>						
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale	Subsp.	NE	NA	Non	0
<b>Espèces classées « Sans objet »</b>						
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet mollugine	S. O.	NE	NA	Non	Non
<i>Malus domestica</i> Borkh., 1803	Pommier cultivé	S. O.	NE	NA	Non	Non
<i>Salix eleagnos</i> Scop. subsp. <i>eleagnos</i>	Saule drapé	S. O.	NE	NA	Non	Non

**Espèces n'apparaissant pas dans le Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France mai 2016 :**

<b>Espèces indéterminées</b>						
<i>Acer saccharinum</i>	Erable argenté	/	/	/	Non	/
<i>Platanus occidentalis</i>	Platane d'Occident	/	/	/	Non	/

**Statut Indigénat :**

Ind. = Indigène, (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Deux autres critères sont inclus dans cette catégorie :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique) ;
- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré ;

Nat. = Naturalisé, plantes non indigènes, introduites volontairement ou non par les activités humaines après la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492) et devenues capables de se reproduire naturellement d'une manière durable, parfois de façon dynamique. Elles se comportent, de fait, comme des espèces indigènes, c'est-à-dire capable de se reproduire et de coloniser de nouveaux milieux sans intervention directe de l'homme par semis ou plantation.

Il existe deux sous-groupes d'espèces naturalisées :

- Nat. (E.) : Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eurynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels ;
- Nat. (S.) : Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations.

À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- Occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé (E.) ;
- Observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

Acc. = Accidentel, plantes apparaissant fortuitement, soit par des moyens naturels, soit involontairement par les activités de l'Homme. Il s'agit de plantes peu fréquentes, fugaces, et qui ne sont pas encore intégrées dans la flore locale.

Subsp. = Subspontané, plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène.

S.O. = Sans objet, taxons faisant l'objet d'une confusion taxonomique ou nomenclaturale ou considérés comme douteux dans la région

**Rareté** : CCC = Extrêmement commun ; CC = Très commun ; C = Commun ; AC = Assez commun ; AR = Assez rare ; NE = Non évalué ; / = Indéterminé.

**Menace** : LC = Préoccupation mineure ; NA = Non applicable ; / = Indéterminé.

**Protection / Patrimonial** : Non = espèce non protégée et non classée comme d'intérêt patrimonial.

**Espèce exotique envahissante** : N = Espèce non concernée ; 0 = Insuffisamment documenté ; 1 = Exotique non invasif ; 3 = Exotique à propagation forte dans les milieux perturbés.



Espèce particulière de par ses statuts de rareté et/ou de menace et/ou de protection

La quasi-totalité des espèces indigènes inventoriées sont « Extrêmement commune » à « Assez commune ».

Une espèce, l'Ajonc d'Europe, est classée « Assez rare » selon le CBNBP. Cette espèce est indigène, cependant sa spontanéité peut être remise en cause étant donné la grande proportion d'habitats horticoles et entretenus. La prochaine prospection consistera à évaluer la spontanéité de cette espèce sur la zone d'étude.

Le site se compose d'un cortège plutôt riche malgré le milieu agricole bien présent sur la zone. Près d'une centaine d'espèces floristiques sont observées.

Deux espèces d'arbres n'apparaissent pas dans la base de données du CBNBP. Il s'agit de l'Erable argenté et du Platane d'Occident. En France, ces deux espèces sont très souvent plantées à des fins ornementales.

Aussi, deux espèces exotiques envahissantes, le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) et la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) sont contactées dans les bandes enherbées.



Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)

Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)

L'expression de ces espèces sur la zone d'étude est assez limitée pour le moment.

De nouvelles prospections écologiques d'Avril à Août vont permettre d'enrichir le cortège floristique recensé sur la zone d'étude et de localiser précisément les espèces particulières.

#### 4. Bio-évaluation de la faune

##### c) Oiseaux

Seize espèces d'oiseaux ont été contactées sur et aux abords de la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Liste rouge nationale des espèces nicheuses	Liste rouge nationale des espèces hivernantes	Liste rouge régionale	Protection nationale
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		LC	NAd	LC	Art. 3
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		LC	NAd	LC	Art. 3
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		LC	/	LC	Art. 3
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		VU	NAd	LC	Art. 3
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>	II/2	LC	Nad	LC	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	II/2	LC	LC	LC	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		NT	Nad	LC	Art. 3
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>		LC	LC	Nab	Art. 3
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>		VU	Nad	NT	Art. 3
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		LC	/	LC	Art. 3
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		LC	NAd	LC	Art. 3
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	II/1 III/1	LC	LC	LC	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		LC	NAd	LC	Art. 3
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>		LC	/	LC	Art. 3
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		LC	NAd	LC	Art. 3
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>		NT	NAd	LC	Art. 3

**Directive oiseaux :** Directive de l'Union européenne "Oiseaux" n°79/409/CEE du 02/04/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages

- Annexe II/1 : Espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive
- Annexe II/2 : Espèces pouvant être chassées seulement dans les états membres pour lesquels elles sont mentionnées
- Annexe III/1 : Espèces pouvant être commercialisées, pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente ne sont pas interdites, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis

**Liste rouge :** LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU = Vulnérable ; NAd = Non applicable (espèce régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis ; / = Indéterminé.

**Protection nationale :** Art.3

Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- La destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- La destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- La perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et

des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés

Parmi les 16 espèces inventoriées, 13 bénéficient d'un statut de protection.

Parmi les 16 espèces protégées, 10 sont susceptibles de se nourrir sur la zone d'étude et 4 peuvent potentiellement nicher et s'y reproduire :

- Le Moineau domestique et le Rougequeue noir au niveau du bâtiment agricole et des espaces en friche environnant ;
- La Linotte mélodieuse et le Tarier pâle sur la zone de friche à l'Est car on observe des traces d'arbustes. La complémentarité des fourrés arbustifs et de la prairie sont favorables à ces deux espèces.

En étudiant les espèces observées sur la commune dans la base de données de l'INPN, on note la présence de plusieurs espèces potentielles sur la zone d'étude.

La prospection ayant été réalisée en Septembre, la migration post-nuptiale des oiseaux a déjà commencé et on ne peut plus considérer les espèces observées comme nicheuses sur le site.

**Seize espèces d'oiseaux ont été observées sur la zone d'étude.**

**Parmi elles, treize bénéficient d'un statut de protection. Quatre de ces espèces sont susceptibles de nicher et de se reproduire dans le bâtiment agricole et la friche à l'Est.**

**Des prospections durant la période d'Avril à Juin vont permettre de localiser précisément les espèces nicheuses sur le site.**

#### **d) Amphibiens et reptiles**

La zone d'étude comporte des noues, des fossés et des bassins qui présentent des conditions favorables pour l'accueil des amphibiens. Les voies de circulation et le trafic peuvent limiter leur présence mais les habitats présentent néanmoins un attrait pour ces espèces.

Les surfaces minérales correspondent à des voies de circulation et des aires de stationnement. Les quelques dépôts de déchets sont récents et isolés, ce qui limite l'intérêt du site pour les reptiles.

**Le site présente des milieux favorables pour l'accueil des amphibiens. Des prospections en période favorable permettront de statuer sur la présence de ce taxon sur la zone d'étude.**

**Les conditions de la zone d'étude ne sont pas favorables à la présence de reptiles.**

### e) Arthropodes

11 espèces d'arthropodes ont pu être inventoriées sur la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection
<b>Lépidoptères (papillons)</b>				
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	LC	Non
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	LC	Non
Souci	<i>Colias croceus</i>	LC	LC	Non
Belle dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC	LC	Non
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC	Non
Sphinx demi-paon	<i>Smerinthus ocellatus</i>	/	/	Non
<b>Orthoptères (criquets et sauterelles)</b>				
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	LC	LC	Non
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	LC	LC	Non
Chorthippus sp.	<i>Chorthippus sp.</i>	/	/	Non
<b>Coléoptère</b>				
Staphylin odorant	<i>Ocyopus olens</i>	/	/	Non
<b>Araignée</b>				
Pisaure admirable	<i>Pisaura mirabilis</i>	/	/	Non

**Le cortège entomologique recensé sur la zone d'étude est faible. Aucune espèce ne bénéficie d'un statut de protection et il s'agit d'espèces communes facilement contactées dans ces types de milieux.**

**La présence de vastes cultures agricoles et de bandes enherbées entretenues limite l'intérêt écologique pour les insectes.**

**Un passage dans les zones de friche en période favorable (Avril à Septembre) pourrait néanmoins augmenter le cortège d'insectes présent.**

f) Mammifères

• Mammifères terrestres

Deux espèces de mammifères terrestres ont pu être détectées sur la zone d'étude. Des indices de présence ont permis d'affirmer leur présence sur le site.

Deux micromammifères ont pu être observés mais l'espèce n'a pas pu être définie.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NT	LC	/
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	LC	/
Campagnol sp.	<i>Arvicolinae</i>	/	/	/
Musaraigne sp.	<i>Soricidés</i>	/	/	/

Au vu du contexte rural et des habitats recensés, d'autres espèces de mammifères peuvent potentiellement fréquenter la zone d'étude (Chevreuil européen, Lièvre d'Europe et Sanglier). Il s'agit d'espèces communes ne bénéficiant d'aucun statut de protection.

**Les espèces de mammifères potentiellement présentes sur la zone d'étude sont peu nombreuses et communes.**

• Chiroptères

Aucune écoute nocturne n'a été réalisée. Cependant, une première analyse du contexte peut être réalisée pour repérer les éventuelles zones de chasse et de transit sur la zone d'étude.



Les chauves-souris peuvent utiliser le site pour chasser et transiter.

Cependant, aucun gîte n'a été repéré sur la zone d'étude. Les arbres et arbustes ne sont pas assez volumineux pour comporter des cavités et accueillir des gîtes arboricoles. Quant au bâtiment agricole, il est composé de tôles favorisant les variations thermiques ne sont pas propices à l'installation de chauves-souris.

La présence de routes dont certaines très fréquentées peuvent nuire au transit et à la chasse des chiroptères.

## 5. Synthèse

Le diagnostic faune-flore a mis en évidence la présence de plusieurs enjeux. Une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Taxon	Description de l'enjeu
Patrimoine naturel	Des zonages de protection sont présents à proximité au Sud-Est. <b>Le site</b> est concerné par des <b>corridors de type « milieux ouverts »</b> . La <b>pré-localisation des zones humides</b> ne concernent pas la zone d'étude.
Habitats	Les <b>zones de friche</b> et les <b>bandes enherbées</b> semblent favorables pour l'accueil d'un cortège de faune et de flore riche et varié.
Flore	<b>Une espèce indigène assez rare dont la spontanéité reste à confirmer</b> a été observée sur la zone d'étude. <b>2 espèces exotiques envahissantes</b> ont été repérées.
Oiseaux	<b>Quatre espèces protégées</b> dont une menacée au niveau national (Linotte mélodieuse) <b>peuvent nicher</b> dans la zone de friche et aux abords du bâtiment agricole.
Reptiles	Aucune espèce observée sur le site.
Amphibiens	Aucune espèce observée sur le site
Arthropodes	Toutes les espèces observées sont communes et non protégées.
Mammifères terrestres	Les espèces observées sont communes et non protégées.
Chiroptères	<b>Des zones de chasse et des espaces de transit potentiels</b> sont présents sur le site.